

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Autour de la revision de la loi : Institutrices mariées.* — *Le centime du travail.* — GENÈVE : U. I. P. G. DAMES : *Revue de l'U. I. P. G. ... Echos.* — NEUCHATEL : *Revue des sections.* — JURA : *Magali Hello.* — *Commission pédagogique.* — *Retraites.* — M. J. Juillerat et les vieilles chansons jurassiennes. — *Pensée.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Examens de recrues.* — *Premier Congrès mondial de la Jeunesse.* — INFORMATIONS : *Le nouveau mobilier scolaire lausannois.* — *Main-d'œuvre étrangère.* — *Cécité et esperanto.* — PRATIQUE : *Noël.* — *Centre d'intérêt ; l'oiseau.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUTOUR DE LA REVISION DE LA LOI INSTITUTRICES MARIÉES

Campagne de défense.

Le Comité S. P. V. a fait parvenir à tous les députés un opuscule portant comme titre le *Mariage de l'institutrice*. Il contient une partie de la documentation qui avait été rassemblée en 1929, des témoignages de députés favorables à l'institutrice mariée, puis une revue générale de la situation telle qu'elle se présente en 1936 devant le nouveau projet du Conseil d'Etat.

Les présidents de sections en recevront aussi quelques exemplaires ; ils devront organiser dans leur district les démarches nécessaires auprès de Messieurs les députés.

Le comité S. P. V. sera convoqué sous peu pour défendre son point de vue devant la Commission législative, dont font partie MM. Jaccottet, président, Bovay, Burki, Dépraz, Gonet, Henry, Hirzel, Laeser et Lavanchy.

Le comité remercie tous ceux qui, dans cette question vitale pour le Corps enseignant féminin et notre Ecole de demain, l'aident par leurs encouragements et leurs initiatives personnelles. Il insiste cependant pour que toutes les démarches particulières soient annoncées, et coordonnées par le président de section, chef de groupe.

LE COMITÉ.
* * *

La reprise de session a lieu lundi 7 décembre. Quand paraîtront ces lignes, les heures auront marché, des audiences auront eu lieu et des décisions seront bien près d'être prises.

C'est dans la confiance que sera votre force. Serrons les rangs avant ce jugement à la tribune publique ; n'étant nullement coupables, les institutrices peuvent attendre en toute tranquillité le verdict.

L. Cz.

Résolution.

La section de Moudon de la S. P. V., réunie en séance d'automne le 21 novembre 1936, a voté la résolution suivante :

« Le personnel enseignant du district de Moudon exprime sa confiance au

Comité central S. P. V. Il insiste cependant auprès de celui-ci pour qu'il entreprenne une campagne énergique en faveur du maintien du *statu quo* en ce qui concerne l'activité des institutrices mariées. Il l'assure de son appui unanime et effectif dans la lutte qui va s'engager et le remercie pour tout ce qu'il fera afin d'arriver au but précité. »

Le président : M. CORTHÉSY.

Le secrétaire : L. BRAISSANT.

Une loi d'exception.

Le projet d'ukase du Conseil d'Etat concernant les institutrices mariées, article législatif qui s'accorderait assez de la griffe rageuse de Hitler, a surpris douloureusement la très grande majorité des instituteurs et institutrices primaires (cas de jalouxie réservés) et un nombre considérable d'autres personnes qui se donnent la peine de réfléchir et non de juger au nom de la seule passion.

Preuve en soit la courageuse campagne de M. P. Grellet dans la *Gazette de Lausanne*. Que ce brillant journaliste, dont l'indépendance n'a d'égale que le talent, en soit remercié ici-même.

On présente le projet comme une nécessité rendue obligatoire par le chômage. Mais le chômage féminin revêt-il un degré d'acuité si inquiétant ? Les statistiques permettent presque d'affirmer le contraire.

Car nous parlons d'institutrices, primaires spécialement. Il y en a — au début de novembre — neuf qui n'ont pas de place. Ces neuf seront absolument insuffisantes à assurer le service des remplacements durant l'hiver. D'autre part, si le texte qu'on propose aujourd'hui était appliqué depuis un certain nombre d'années, il permettrait, chaque printemps, à quatre jeunes filles de plus de devenir institutrices primaires.

Nous posons la question : ces chiffres peuvent-ils, de bonne foi, être retenus ?

Poser cette question, c'est, nous semble-t-il, la résoudre. Et c'est du même coup faire tomber les hypocrites raisons qu'on emploie à justifier l'article nouveau.

Ce que l'on peut affirmer, par contre, c'est que de nombreuses institutrices mariées ont à leur service du personnel domestique qu'elles s'empresseront de remercier si on les oblige à se retirer. Ce que l'on peut affirmer aussi, c'est que plusieurs institutrices mariées sont épouses de chômeurs. Dans un certain district de notre canton, elles sont trois sur quatre.

Constatations dont découle cette vérité : grâce aux institutrices mariées encore en fonctions, des chômeurs et des chômeuses ont pu, jusqu'ici, se passer des secours de l'Etat.

* * *

Du reste, des conversations entendues et de rares articles lus nous donnent à penser que les défenseurs du nouvel article sont en train de changer leur fusil d'épaule. Ils sentent probablement le terrain des chiffres peu sûr.

Ils se mettent à parler de Devoir Social, de Sacrifice, de Charité, de Morale. Ils prétendent créer un mouvement qui, imité, remettra la femme à sa véritable place : son foyer.

La belle blague que cette force de l'exemple !... Les traitements de misère de la fin de la guerre et des années qui l'ont suivie ont-ils empêché, par leur exemple, les produits de monter à des prix scandaleux, et les salaires d'atteindre

des hauteurs astronomiques ?... On voyait alors des gamins de quinze ans se hâter de sortir de l'école pour entrer dans des usines et gagner quatre ou cinq fois plus que le maître qu'ils venaient de quitter.

La mentalité humaine a donc tant changé ?...

On pense tout bonnement qu'en amputant d'une certaine quantité le gain d'une famille d'institutrice mariée, il en résultera de partout un saint zèle pour le sacrifice ?...

Car au fait, c'est bien là que la « chatte a mal au pied » : on veut, par envie, par haine, faire la guerre aux doubles gains (Pourquoi pas aux gains très élevés, tout simplement ?). Le nouvel article est foncièrement inspiré de cette basse démagogie que les « bourgeois » reprochent — avec raison — aux « mauvais bergers de gauche ». Qu'on ait la franchise de le dire tout crûment, sans cette hypocrisie que nous démasquions tout à l'heure. Alors, nous discuterons.

Nous discuterons, car nous croyons encore — peut-être sommes-nous bien naïfs — en la force des arguments pour défendre une cause.

* * *

Nous demanderons alors pourquoi les autres doubles gains échapperait à une mesure qui doit être générale ou ne pas être, si nous vivons encore dans un pays d'honnête démocratie. Il y a d'autres doubles gains : il y a des couples de médecins, de pharmaciens, de musiciens, d'employés, d'ouvriers, etc. ; il y a des femmes de professeurs ou de pasteurs qui se font maîtresses de pension ou qui donnent des leçons particulières ; il y a... ; il y a... Nous entendons aussi par doubles gains ces nombreuses associations mari-femme qui permettent d'éviter l'engagement d'une caissière, d'une demoiselle de réception, d'une secrétaire. Combien en trouverait-on, à Lausanne seulement, de ces associations économiques qu'on pourrait dissoudre parce qu'elles permettent un gain intéressant ?

Toutes ces femmes pourraient continuer à être mariées et à prendre la place d'autres qui auraient plus besoin de gagner ? Tout cela admis ?... Par quel sophisme ou par quelle restriction mentale ?...

Nous savons la réponse qu'on va nous faire. La voici : le contrôle est impossible. Et cette excuse serait une raison suffisante pour ne frapper que celles que l'on peut contrôler ?... Idée noblement démocratique, en effet !...

Et la richesse ?... Comment ?... On s'indigne qu'une institutrice mariée — même à un instituteur — continue à recevoir un salaire qui est le fruit de son travail et non pas un cadeau que l'Etat lui offre. Et on trouve tout naturel qu'un représentant des fonctions libérales, un maître du barreau, par exemple, qui gagne à lui seul autant que 10, 15, 20 institutrices ensemble, puisse épouser une héritière richement rentée sans qu'à son mariage on oblige cette dernière à céder ses rentes à l'Etat ?...

. Comme si la richesse acquise ne constituait pas, elle aussi, un cumul, le plus immoral de tous, parce que le profit en est obtenu sans effort !

Mais nous entendons les protestations indignées : théories malsaines, communisme, immoralité, sans-Dieu, etc. C'est possible, mais l'exemple vient de haut.

Trève d'arguments ! Plus on retourne le projet du Conseil d'Etat, plus on s'aperçoit qu'il constitue une inique loi d'exception contre laquelle on ne protestera jamais assez.

P. L.-C.

Ce que disent les institutrices (Novembre 1936).

Chômage : Mon mari a chômé à peu près cinq ans... Mon mari a été, l'an dernier, un mois sur trois au chômage...

Dettes d'études... J'ai un subside que je dois rembourser... Je dois rendre à mes parents le montant de mes études...

Vie honnête : Je trouve scandaleux que l'on empêche dans notre pays de fonder des foyers et de vivre honnêtement... Si la démission avait été obligatoire, j'aurais dû renoncer au mariage qui est pourtant honnête et légal...

Valeur du brevet : Un brevet est un capital que chacun a le droit de faire fructifier...

Un brevet est une dot. Si on m'en enlève le bénéfice en ménage, ne serait-il pas juste que le Conseil d'Etat réclamât pour l'Etat la fortune personnelle de toutes les femmes mariées ?

Fiançailles : Je suis fiancée. Quand pourrai-je me marier puisque mon fiancé gagne très peu ?

Couples : J'ai été nommée mariée après la démission de l'institutrice du village qui était elle-même mariée...

Les autorités de la commune éloignée du centre désiraient un couple pour éviter les continuels changements de titulaire.

Etc., etc... Lisez la suite dans l'opuscule remis au président de section.

Ce dossier constitue le réquisitoire le plus chargé contre ceux qui veulent arracher à la femme son salaire pour raisons sociales. On nous conseillait d'autres enquêtes : demander leur avis aux autorités scolaires, au pasteur... Nous ne pouvons les continuer à l'infini, mais celle que nous ferions sur la mauvaise foi de quelques démolisseurs relèverait de certain curé de la fable qui mit une journée entière à confesser le « blanc » meunier !

Méditation d'un soir de novembre.

En supprimant la maîtresse mariée, le projet de loi indique le nombre de cinq jeunes filles qu'on pourrait admettre en plus à l'E. N., mais il ne dit pas :

1. Le nombre de mariages qui ne se feront pas.
2. Le nombre de divorces qui risquent de se faire (ne criez pas au scandale, c'est vous qui y aiderez !).
3. Le nombre de foyers honnêtes tombant dans la gêne ou la misère.
4. Les larmes et les luttes de l'institutrice qui devra choisir entre son foyer et sa vocation, les aimant d'un même amour.
5. Les regrets de la jeune fille qui aura choisi cette profession, s'apercevant trop tard que toute femme est « femme » de par sa nature et que la nature est implacable.
6. Le nombre d'institutrices célibataires qui auront à taire leurs affections les plus légitimes parce que non légitimées. Que signifiera alors dans la loi (art. 72) le terme « immoralité » ? Puisque l'Etat devient « immoral », que ce mot sorte de la Loi !

* * *

Et le chiffre de cinq descend vers zéro et passe bien en dessous... M. M.

A propos de ménage.

J'ai, me dit-on, employé un mot malheureux à propos du travail de la ménagère. C'est « manuel » qui aurait convenu au lieu de « manœuvre. » (*Bulletin* du 28 novembre.)

Un mot suffit à faire pendre quelqu'un, et cette fois ce serait à la crémaillère !

Mea culpa !

L. Cz.

LE CENTIME DU TRAVAIL

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures destinées à améliorer le projet de budget pour 1937 vient de sortir de presse. Il nous renseigne sur les propositions de notre autorité exécutive pour couvrir les déficits du budget de crise qui s'élève à 2 792 000 fr. Le centime du travail est la mesure envisagée pour compenser ce déficit : il sera perçu sur le produit du travail après déductions des charges de famille, c'est-à-dire sur la somme soumise à l'impôt. Il sera dû par les personnes physiques, les sociétés en nom collectif ou en commandite, par les personnes morales astreintes au paiement de l'impôt sur le produit du travail, ainsi que par les personnes morales soumises à l'impôt sur le bénéfice net. Le produit de cette contribution sera de 1 800 000 fr., laissant encore un découvert au budget de crise de 992 000 fr.

Dans l'exposé des motifs nous lisons ceci : « Vu les charges actuelles des contribuables, la couverture totale du budget de crise exigerait la perception d'une taxe, sous quelque forme que ce soit, dépassant des normes acceptables. A titre indicatif, on peut dire que 28 centimes additionnels par franc d'impôt perçu sur la fortune et sur le produit du travail, seraient nécessaires à la couverture du déficit total du budget de crise. Une augmentation générale des impôts dépassant le quart des contributions actuelles ne peut être envisagée. »

Le Conseil d'Etat n'ose pas même proposer, à l'ensemble des contribuables, 14 centimes additionnels par franc d'impôt pour couvrir la moitié du déficit de crise, ce qui ferait environ un million et demi, mais il ose, par contre, très bien proposer 1 800 000 fr. de contributions nouvelles à la charge des travailleurs seulement. Le Conseil d'Etat dit qu'il ne s'agit pas d'un impôt nouveau mais d'un geste social ! Ecoutez plutôt ! « L'idée de taxe de chômage doit faire état du sacrifice demandé à celui qui a le privilège de travailler, vis-à-vis du chômeur. Le centime additionnel prolonge l'idée de l'augmentation de l'impôt, alors qu'il s'agit en l'occurrence d'un geste social fait par ceux qui bénéficient d'un produit du travail à l'égard de ceux qui en sont privés. »

On ne demanderait donc un sacrifice qu'aux travailleurs ? Et on se ferait un scrupule d'en demander un à celui qui n'a que la peine de retirer des coupons, d'encaisser des loyers, de suivre les fluctuations de la bourse ?

Nous ne comprenons plus.

Jusqu'à maintenant, le législateur a pensé qu'il était logique que les impôts, c'est-à-dire les *sacrifices financiers en faveur de la collectivité*, fussent prélevés sur la fortune et le produit du travail. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat change d'avis sous le prétexte que le rentier est spécialement touché à la suite de la dévaluation, que son revenu diminuera par le fait inévitable du renchérissement du coût de la vie, et qu'il ne faut pas « chasser les possesseurs de grosses fortunes qui résident sans obligation dans notre canton. » Que de sollicitude !

Nous pourrions donc croire que le Conseil d'Etat prendra des mesures pour que les fonctionnaires ne soient pas touchés par le renchérissement du coût de la vie !...

Nous ne voulons pas de mal aux grosses fortunes ; mais si elles ne veulent pas participer au sacrifice général, qu'elles aillent donc se cacher ailleurs dans un pays plus sûr que le nôtre et où elles ne paieront pas d'impôts !

Nous consentirons de bon cœur au *centime du travail* mais à condition qu'on propose en même temps le *centime de la rente*.

A. BORLOZ, président de la S. P. V.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES REVUE DE L'U. I. P. G.... ÉCHOS

« Retenez votre soirée du 21 novembre ! »... l'appel a été entendu, et comment ! 19 h. 45... des spectateurs prévoyants retiennent déjà leurs places ; 20 h.... la foule ; 20 h. 30... tous les sièges de la maison ont été réquisitionnés, la salle est pleine à craquer.

On savait, en venant, qu'on rirait ; et, en effet, trois heures durant, on a bien ri. Tout le monde y a passé : « gérants » d'école, corps enseignant et balayant. Nous avons surpris des confidences sentimentales de fin de cours de vacances, assisté au réveil brutal du jeune stagiaire, aux cauchemars du régent que tourmentent jusque dans son sommeil les soucis professionnels.

J'en passe beaucoup : scènes drôles, pleines de verve, un peu rosses parfois. Si la censure apparaît au début pour opérer de sombres coupes, avouons qu'elle n'a pas abusé de l'autorité qu'on lui prête sur scène...

Ce fut un succès. Merci à tous, auteurs et acteurs, qui dépensèrent leurs talents, leur entrain et leur temps pour nous offrir ce gai spectacle.

J.-M. L.

NEUCHATEL

REVUE DES SECTIONS (Suite)

Val-de-Travers. Président : *Emile Grisel*, Travers.

Selon notre promesse, nous devrions d'abord parler de l'exercice 1934 dont le rapport nous est parvenu avec quelques mois de retard seulement. Vu la place restreinte dont nous disposons, tenons-nous-en aux événements de l'exercice 1935.

La section compte 60 membres ; quatre titulaires n'en font pas partie ; ce sont des stagiaires qui attendent leur nomination définitive pour s'affilier à la S. P. N.

Trois assemblées de 30 à 50 participants. Magnifique résultat (*J.-Ed. M.*).

Travaux : *Le peintre Paul Robert*, par Maurice Thiébaud, instituteur à Couvet ; causerie avec projections lumineuses.

La lutte contre les troubles nerveux chez les écoliers, par le Dr Bersot ; cette conférence a été suivie de la présentation d'un film se rapportant à la Maison d'éducation de Malvilliers. Conférence recommandée aux autres sections.

La question du nouveau cours de grammaire, exposé présenté par William Porret, instituteur à Travers. Voici les conclusions de l'auteur :

1. Abandon du manuel Sensine.
2. Remplacement par un manuel réduit.
3. La partie grammaticale doit être systématique et répartie par année.
4. La règle doit précéder l'exemple.
5. Le nouveau manuel doit être fait pour l'enfant.

Le rapport ne dit pas si ces conclusions ont été adoptées. Il assure par contre le Comité central de la reconnaissance des collègues du Val-de-Travers pour la peine qu'il se donne dans la défense de nos intérêts corporatifs.

Dans la séance du 6 février 1936, M. *Gaston Delay*, instituteur, à Couvet, a été élu président du nouveau Comité, et M. *Charles Rothen*, des Bayards, a été confirmé dans son mandat de représentant au Comité central.

Section de La Chaux-de-Fonds. Président : *Philippe Bourquin*.

« Année de disgrâce, dit le rapport, dont le début fut marqué par le deuil de G. Tuetey et de William Baillod.

« Année de disgrâce aussi, celle dont le début comme la fin a été l'occasion de réductions ou de projets de réduction de notre situation matérielle, mesures dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles sont injustes et révèlent une méconnaissance attristante des intérêts de l'école.

» Les raisons, vous le voyez, ne manquaient pas de jeter le manche après la cognée et de nous laisser aller au découragement. Cependant, nous n'avons pas voulu prendre une telle attitude et nous nous sommes efforcés de maintenir et même, si possible, d'activer la vie de notre section. »

Voilà les propos d'un bon chef (*Réd.*).

Il y a eu cinq démissions qui n'ont pas été compensées par des admissions.

17 séances de Comité.

Dans l'assemblée du 24 octobre, M. *Marcel Debrot* a présenté un rapport sur le sujet mis à l'étude pour le XXIV^e Congrès.

Dans la séance de Noël, causerie de A. Pierre-Humbert, sur *Jean Racine*, et du Dr A. Monnard, sur *La Tunisie*, avec projections. Mme G. Mayer a agré-menté la réunion de productions musicales.

La soirée annuelle du 9 février connut le grand succès qu'elle méritait.

Succès sans précédent pour la vente du 4 décembre. Bénéfice net : 700 fr.

« Un tour de force », dit M. Bourquin.

Visite de la *Bibliothèque nationale*, au printemps, et le 29 juin, course au *Bois-des-Lattes* sous la direction du Dr A. Ischer.

« Le brouillard du 14 octobre n'empêcha pas quelques fervents de « torrée » de gagner le Mont d'Amin. Et si ce ne fut pas une merveilleuse journée d'automne, il y eut néanmoins de la gaîté autour du bon feu où mijotaient les saucisses, les pommes et les pommes de terre. »

Un concert organisé au profit de la caisse du Congrès a été un succès artistique ; le résultat financier fut déplorable.

Une conférence sur la *Pologne*, par Mlle E. Gourd, a été organisée avec la collaboration de la section chaux-de-fonnière pour le suffrage féminin.

Sous les auspices de la S. P., du Département de l'Instruction publique et de la commission scolaire, M. *Edmond Guyot*, directeur de l'observatoire de Neuchâtel, a donné trois conférences sur des questions de météorologie.

Le *Trait d'union*, organe de la section, a paru trois fois. J.-Ed. M.

JURA

MAGALI HELLO ET LE THÉÂTRE SCOLAIRE

Encore quelques mots de la conférence qu'a donnée à l'Ecole normale de Delémont Mlle Magali Hello. Est-il bon de faire du théâtre à l'école ? s'est demandé la conférencière. Les avis sont partagés à ce sujet. Selon elle, il faut en faire, à condition qu'il ne devienne pas un but, mais demeure un moyen de culture et d'éducation, et parce qu'il permet de discipliner le goût natif du

théâtre chez l'enfant. Que l'on s'arrange aussi pour faire jouer toute la classe et non seulement deux ou trois élèves. Les enfants travailleront eux-mêmes à la confection des costumes et des décors. Il y aura de la musique et de la danse.

Ne voilà-t-il pas des considérations propres à inciter tous les collègues à introduire l'« art dramatique » dans leurs classes ? La grosse difficulté réside dans le choix des pièces, évidemment. Magali Hello a su la résoudre en composant elle-même des pièces : « St-Nicolas au Tribunal », « la Naissance de Lohengrin » et, d'autres encore, qui, toutes mériteraient d'être connues dans le monde pédagogique. Les enfants, outre le profit, y trouvent un plaisir extrême, et leurs parents aussi. La conférencière a pu s'appuyer sur ses propres expériences pour convaincre et charmer son auditoire.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Cette Commission a été reconstituée comme suit pour le Jura : Président : M. H. Hirschi, inst., Renan ; vice-président : M. D.-R. Baumgartner, prof., Delémont ; secrétaire : M. P. Borel, inst., Châtelat ; membres : Mlles Jobin, inst., Bienna, L. Varrin, m. sec., Saignelégier ; MM. Christe, maître à l'Ecole d'application, Porrentruy et Grosjean, inst., Prêles.

RETRAITES

Mme Cécile Mouche-Bailat, inst., à La Ferrière, et Mme Wyss, inst., à Malleray ; Mme Busson-Bacon, maîtr. d'ouvrages, à Moutier, ont pris leur retraite, entourées des regrets et de la sympathie des autorités et de la population de leurs villages respectifs.

M. JAMES JUILLERAT ET LES VIEILLES CHANSONS JURASSIENNES

Il faut rendre hommage à l'activité remarquable que déploie depuis vingt ans notre sympathique collègue M. James Juillerat, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, pour la diffusion de nos vieilles chansons du terroir. M. Juillerat n'est, d'ailleurs, pas un inconnu en Romandie ; on sait le succès magnifique qu'il a remporté dernièrement encore au Comptoir de Lausanne et à Montreux avec son groupe imposant de 70 chanteuses et chanteurs costumés. Grâce à lui, par ses recherches inlassables, ses arrangements, ses publications, le direction entraînante de son chœur, la chanson jurassienne rivalise avec les autres chansons de notre terre : chanson valaisanne, chanson fribourgeoise, chanson vaudoise, toutes aimées et fêtées. Il fait œuvre de bon Jurassien et nous l'en remercions sincèrement. Il désire encore intensifier sa propagande en créant une Fédération jurassienne des vieilles chansons et des vieux costumes et fait, dans ce but, un pressant appel auprès de toutes les personnes disposées à se joindre à lui dans son apostolat et notamment auprès du corps enseignant qui compte beaucoup de directeurs et de musiciens. Souhaitons que cet appel soit entendu.

H. S.

PENSÉE

L'interprétation diverse des mêmes mots par des êtres de mentalité dissemblable a été (et est encore) une cause fréquente de luttes historiques.

G. LE BON.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

EXAMENS DE RECRUES

Nous rappelons que l'an dernier, M. PIERRE BOVET a publié dans la Collection d'actualités pédagogiques (Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel) une étude historique approfondie sur **Les examens de recrues dans l'armée suisse, 1854-1913.** Ce volume de 210 pages contient une documentation intéressante et traite du sujet en toute objectivité.

C. G.

— *L'Ecole bernoise* écrit que l'Association suisse pour l'Enseignement professionnel, la Société suisse des commerçants et la Communauté de travail des Ecoles professionnelles des grandes villes demandent au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales, dans un Mémoire d'octobre 1936, de ne pas entrer en matière sur un projet de réintroduction des dits examens ; l'enseignement de l'instruction civique peut être assuré sans eux.

PREMIER CONGRÈS MONDIAL DE LA JEUNESSE

C'est peut-être un peu tard pour donner aujourd'hui seulement une relation d'une manifestation vieille de trois mois, et l'on peut se demander si c'est bien le moment de parler encore de paix, alors qu'on ne s'est jamais senti plus près de la guerre, qu'on la prévoit imminente, et qu'un rien peut la déclencher ? Saluons quand même toute tentative pour la retarder le plus possible, en attendant que les peuples, guéris de leur folie, reviennent à des sentiments meilleurs.

Du 31 août au 7 septembre dernier se tint à Genève le premier Congrès mondial de la Jeunesse. Sept à huit cents jeunes gens, venus de toutes les parties du monde, de condition sociale, de religion, de conceptions politiques fort diverses, voire opposées, se sont réunis, sous les auspices de l'Union internationale des Associations pour la S. d. N. Ce fut un beau succès, malgré les difficultés que rencontrèrent les organisateurs. L'idée de mettre en contact les jeunes de tous pays et de toutes tendances, l'idée surtout de convier à cette réunion des délégués de l'Union soviétique se heurta à bien des oppositions : la présence d'une délégation russe suffisait pour dénoncer le Congrès comme une manœuvre de Moscou. Ils furent une dizaine, ces jeunes Russes, noyés dans la masse ; il était vain de croire à leur influence pernicieuse.

Ce congrès s'est passé dans une atmosphère de grande compréhension et de tolérance, dans un ardent désir de faire œuvre constructive. « Cela n'a d'ailleurs pas empêché le heurt des opinions... et si l'on a entendu des communistes et des athées défendre leurs conceptions, on a aussi entendu des chrétiens proclamer la suprématie du spirituel, le Christ-Roi, l'importance de la régénération personnelle, la valeur de la prière. » (*L'Essor*, N° 18, 18 septembre 1936.)

Le Congrès avait pour objet :

1. d'offrir à la jeunesse de tous les pays une occasion d'échanger des idées sur les questions internationales et d'arriver à un accord sur un plan d'action commune pour prévenir la guerre et pour organiser la paix.

2. d'envisager, à cet effet, les moyens pratiques d'établir entre les jeunesse de tous les pays une collaboration fondée sur la compréhension réciproque et le respect mutuel des opinions diverses.

3. de fortifier les liens entre les organisations de jeunesse des différents pays entre elles, et entre celles-ci et les Associations pour la S. d. N.

Le Congrès fut présidé par le sénateur belge Henri Rolin, président de l'Union des Associations pour la S. d. N. 36 pays étaient représentés par quelque 750 délégués et observateurs ; la jeunesse allemande et la jeunesse italienne étaient absentes, bien que leurs gouvernements eussent pourtant pris part aux travaux du comité préparatoire ; quelques organisations catholiques avaient aussi cru devoir s'abstenir. Le travail se fit surtout dans quatre commissions chargées d'étudier les divers problèmes de la paix. Le *Bulletin de l'Association suisse pour la S. d. N.* (15 septembre) a donné un compte rendu détaillé des débats ; nous nous bornons à publier l'*Appel lancé à la Jeunesse du Monde*, voté à l'issue du Congrès.

« Nous, représentants de la jeunesse de 35 pays rassemblés à Genève, où nous avons tenu, du 31 août au 6 septembre, le Congrès mondial de la Jeunesse, nous nous adressons à la jeunesse du monde.

Venus des différents pays des cinq parties du monde, nous avons tous constaté ici le grand amour que les jeunes ont pour leur patrie, pour les peuples dont ils sont les fils et pour lesquels ils ont grandi et veulent vivre dans la paix et par leur travail ; mais nous sommes convaincus, en examinant surtout les dangers de l'heure présente, de l'affection profonde et de l'attachement qu'ont toutes les jeunesse, justement en raison de l'amour qu'elles portent à leur pays, pour le grand idéal de la fraternité humaine qui, seul, peut assurer la paix et le bonheur dans le monde.

Venus d'horizons philosophiques, politiques, religieux différents, professant des opinions différentes, mais animés d'un seul désir, celui d'éviter la guerre à notre génération, et d'un amour profond, l'amour de l'humanité, nous nous sommes réunis pour travailler ensemble, convaincus que c'est le seul moyen de faire entendre notre voix et de prendre notre part dans les décisions dont dépendent notre vie et notre avenir.

Animés de ces deux idées qui ont dominé tous nos débats, nous vous les transmettons, à vous, jeunesse de tous les pays, de toutes opinions et de toutes croyances, en renouvelant l'ardent appel de notre Congrès lancé de la tribune de celui-ci par des représentants de tous les pays et de toutes les tendances :

Jeunesse du monde, unis-toi dans la défense de la paix !

Jeunesse du monde, unis-toi pour pouvoir vivre et te développer dans la paix, qui est le bien le plus sacré de l'humanité et de notre génération.

Jeunes de tous les pays et de toutes les opinions, ralliez-vous au grand mouvement dont nous avons jeté les bases, pour le bonheur des jeunes : déclenchez une croisade des jeunes pour la paix, pour l'avenir de la culture, pour le bonheur de l'humanité. »

INFORMATIONS LE NOUVEAU MOBILIER SCOLAIRE LAUSANNOIS

« Les changements apportés à la structure du banc scolaire correspondent exactement à la marche des méthodes d'enseignement », lit-on dans les *Case dei Bambini*.

Rien n'est plus juste. Autrefois, au temps de l' « école assise », régnait le banc de sapin associé si étroitement à la table que c'était une corvée de s'y asseoir, un supplice d'y demeurer, et un tourment d'en sortir. Pour le balayage

du plancher de la classe, c'était encore toute une affaire. Chaque élève serrait, comprimait livres et cahiers dans un sac d'école — bagage combien superflu pour le retour à la maison — puis on se mettait à deux pour basculer les tables sur leur petit côté, service rendu au concierge... quand celui-là existait.

L'apparition du mobilier Mauchain coïncide, au début du siècle, avec le développement de l'hygiène et l'application des méthodes et procédés de la pédagogie moderne. Tables réglables qui s'adaptent exactement à la taille des écoliers et qui doivent prévenir une des déformations les plus communes de l'enfant : la lordose ; bancs à sièges mobiles qui permettent de s'asseoir et de se lever sans effort ; tables et bancs posés sur rails et roulettes, d'un déplacement relativement aisés, et qui, les jours de balayage, conservaient en bon ordre les livres et les cahiers dont les écoliers n'avaient pas l'emploi pour leurs leçons à domicile ; enfin, tables à claire-voie, concession faite à ceux qui craignent les mauvaises habitudes « solitaires ». Cependant, tel quel, le Mauchain présentait quelques inconvenients : fragile dans ses parties en fonte, son assujettissement en trains de 5 ou 6 tables maintenant immuable la disposition des écoliers dans une classe ; en outre, mobilier breveté, fabriqué par un seul concessionnaire, il n'avait pas le mérite de procurer du travail aux artisans de l'endroit.

Dernièrement, au hasard d'une discussion, nous apprîmes que la commune de Lausanne venait de renouveler complètement le mobilier scolaire d'une quarantaine de classes, en faisant l'acquisition de tables et de chaises d'un modèle inédit. Une visite de l'une de ces classes, en compagnie de M. Schwar, inspecteur scolaire, créateur de ce nouveau mobilier, devait nous convaincre que l'on était arrivé bien près de la perfection.

Le mobilier Schwar donne d'emblée une impression de solidité, de netteté, de fraîcheur même. Chaque table est recouverte d'un linoléum granité d'une teinte gris-bleu à la fois agréable à l'œil et très peu salissante. Le plateau est mobile : il peut se placer obliquement ou horizontalement, ce qui est d'une grande commodité dans certaines leçons de travaux manuels, de modelage ou de dessin. Au-dessous, un rayon très spacieux est destiné à recevoir le matériel des écoliers. Innovation très goûtee de la gent scolaire, le banc a cédé la place à des chaises, de 6 grandeurs différentes, et dont le dossier comme le siège s'adaptent parfaitement au corps humain : de vrais fauteuils ! Mais l'avantage que chacun appréciera, c'est l'extrême mobilité de ce mobilier. Rien n'est plus facile de passer de la disposition en colonnes à la constitution d'un petit amphithéâtre (leçons de sciences, de dessin), ou d'entasser les tables dans le fond de la classe pour avoir un grand espace libre ; est-ce jour de balayage ? chaque enfant place sa chaise sur la table et le concierge n'a plus qu'à venir.

Dans les classes enfantines, un mobilier semblable, mais ajusté à la taille des bambins et formé en outre de tables individuelles, nous transporte au royaume de Lilliput.

Répondant exactement aux conceptions de la pédagogie moderne et de l'hygiène, le mobilier lausannois est assuré d'un bel avenir.

Gustave BAUMGARTNER.

MAIN-D'OEUVRE ÉTRANGÈRE

Malgré le chômage qui sévit dans la plupart de nos petites et grandes villes suisses, les autorités ont accordé en 1935 des permis de travail à 29 155 étrangers, 14 840 à des femmes et 14 315 à des hommes. C'est donc que nous manquons

en Suisse d'ouvriers spécialisés dans certaines branches. Le fait paraît baroque, et pourtant il existe, puisque le contrôle de ces autorisations est très bien fait et qu'elles ne sont accordées qu'après étude et constatations sérieuses.

Voyons un peu, au point de vue scolaire, ce que nous pourrions faire pour pousser nos élèves vers ces professions les moins encombrées.

Il manque des ouvriers pour l'*agriculture* (7300 en 1935). Donc nos jeunes gens ne tiennent pas à travailler comme paysans. Ils auraient pourtant, à la campagne, le vivre et le couvert. A-t-on cherché à instituer le diplôme de connaissances agricoles (qui existe d'ailleurs en Suisse allemande) remis au jeune homme qui, sous contrôle, aurait passé deux ans dans la même exploitation ? Un Marcelin pratique, sans frais, sans connaissances théoriques, complété simplement par les cours post-scolaires et permettant à un garçon débrouillard d'apprendre à connaître tous les travaux de la ferme et à remplir ensuite le poste d'employé agricole, de domestique de campagne dans de bonnes conditions.

Il manque des ouvrières pour le *service de maison* (6546 en 1935). Nos jeunes filles ne veulent pas aller en place, elles préfèrent devenir coiffeuses, vendeuses, modistes. C'est un peu la faute de leurs mères et de leurs institutrices ; en effet nous leur avons répété assez, à mesure qu'elles grandissaient, qu'elles devaient apprendre un métier pour pouvoir se débrouiller seules, gagner leur vie qu'elles se marient ou non, avoir quelque chose en main afin qu'elles puissent élever leurs enfants en cas de misères familiales. Etre domestique n'était pas jusqu'à ces dernières années considéré comme une profession, c'était un pis-aller, une situation de sous-ordre peu enviable. Les sociétés féminines, au moyen de l'apprentissage ménager, mettent tout en œuvre pour réhabiliter le service de maison, ce qui est bien nécessaire devant le manque de personnel suisse qualifié.

Etre domestique homme ou femme, c'est donc le dernier échelon du travail salarié ! Qui dit domestique dit attaché à la « maison ». Il y a là une survivance du servage, de l'esclave taillable et corvéable — et, malgré un bon gage, des soins attentifs des patrons, c'est une situation dont on cherche à sortir le plus tôt possible.

N'insistons pas sur des considérations de logement, d'heures de liberté, d'isolement, qui ont fait l'objet de diverses études de la part d'autorités ou de comités vigilants et pleins de bonnes intentions, constatons seulement que le chômage sévit, que ces postes nourriraient encore de nombreux Suisses et Suisses s'ils s'y intéressaient et que, par conséquent, nous nous devons, comme éducateurs, de les recommander à ceux de nos élèves sortants qui ne se sentent pas une vocation bien déterminée. Si on les y rend attentifs, ils finiront bien par comprendre que ce travail sans lustre présente une grande sécurité en notre époque de déboires et de revirements.

L. Cz.

CÉCITÉ ET ESPERANTO

Le *Messager suisse des Aveugles*, tribune des aveugles de Suisse romande, nous apporte en son numéro de juin 1936, la biographie étonnante d'un Suédois, fils d'instituteur qui, à 7 ans, perdit la vue et resta infirme, suite de la scarlatine et de la paralysie infantile. Après une enfance terrible, affreusement douloureuse, il entreprit à 18 ans de faire sa propre éducation.

H. Thilander avait en effet de remarquables aptitudes intellectuelles. Il se mit

à l'étude de sa langue maternelle, puis de l'anglais, du français, et l'idée d'une langue internationale pour la correspondance et la culture commune des aveugles germait en lui. Quand il entendit quelques vers en esperanto, il comprit qu'il tenait la clé de ses préoccupations ; de là à y associer le Braille, il n'y avait qu'un pas qu'il franchit très vite.

Aujourd'hui, le journal *Esperanto Ligilo* (le Lien espérantiste) qu'il a créé est la gazette universelle des aveugles. Il est depuis 25 ans l'enthousiaste et infatigable animateur de l'imprimerie Braille de Stocksund.

Aux hommages d'admiration et de reconnaissance qui vont à sa vaillance et à ses intelligentes initiatives, nous joignons les nôtres, nous plaisant à reconnaître en lui un fils d'instituteur novateur, vouant tous ses soins à une œuvre de charité internationale magnifique.

La guerre moderne a besoin d'aviateurs qui lancent des bombes toxiques et asphyxiantes, brûlant les yeux des ennemis et les mettant dans la nuit pour toujours. Notre héros suédois cherche, lui, à donner de la lumière à ceux qui n'en jouissent plus.

Ce petit parallèle s'est présenté instantanément à notre pensée à la lecture de cette belle biographie.

X.

PRATIQUE

NOËL

En entendant ce nom, la figure de nos petits s'illumine. Noël, c'est leur fête à eux, ils y pensent bien à l'avance, ils en parlent longtemps après. Il est difficile, me semble-t-il, de ne pas sentir soi-même, peu ou prou, l'ambiance de cette fête qui est comme une trêve au milieu des angoisses et des soucis de l'heure présente. C'est pourquoi, dans bien des classes, Noël se célèbre par une petite séance où sont conviées les mamans et où nos gosses chantent, miment et récitent de leur mieux. Certains esprits chagrins objecteront que Noël doit rester la fête de famille par excellence, d'autres craindront le temps perdu. Aux uns, nous dirons qu'il est bon de rapprocher aussi souvent que possible l'école de la famille, aux autres, nous rappellerons que l'enfant a besoin aussi d'une détente et d'un peu d'imprévu pour rompre la routine habituelle ! Il est du reste excellent pour lui d'apprendre à se présenter en public !

Voici, sans aucune prétention, le programme d'une petite fête de Noël avec des enfants de 8 à 9 ans.

1. *Chant*. Dans la forêt, près des grands monts. (Recueil des Ecoles du dimanche.)

2. *Lecture* du récit de Noël (Belles histoires.) 5 chapitres racontés par 5 élèves.

3. *Poésie*. Si Jésus... (Recueil Gessenay et Ecoffey.)

4. La révolte des arbres. (*Saynète* de M. Pidoux, pasteur.) Cette saynète, qui peut se simplifier et se raccourcir, a toujours un grand succès. Elle renferme également des chants dont les mélodies se trouvent dans « Chante Jeunesse ».

5. *Chant*. Le Noël des petits ramoneurs. (Boller.)

6. *Dialogue*. Je connais un pays merveilleux. (Recueil Gessenay et Ecoffey.)

7. *Chant*. Noël. (Pierné, recueil : Voyez comme on danse.)

8. *Les Araignées*, histoire de Noël racontée par la maîtresse (Miss Bryant).

9. *On dit qu'y a-t-un roi* (chant, recueil Gessenay et Ecoffey).

Ceci est un programme se rapportant uniquement à Noël, mais on pourrait facilement l'étendre et le rendre plus « laïque » si l'on peut dire. Les publications à cet effet ne manquent pas. Plusieurs de nos collègues en ont fait de fort jolies qui ne laisseront pas d'être très utiles et de rendre de grands services.

Cette petite fête de Noël aura coûté à l'institutrice beaucoup de peine et quelques francs, car vous pensez bien qu'il faut un sapin avec des bougies, et si possible des fils d'or et d'argent, des « soleils », toutes choses qui étincellent, brillent et scintillent et qui font l'admiration des enfants. Il y a bien longtemps que je fête Noël en classe et je vous assure n'avoir jamais regretté le « temps perdu » et l'argent dépensé, tant il est vrai que les « gosses » sont notre réconfort. Or, ce réconfort nous est plus nécessaire maintenant que jamais, n'est-il pas vrai, institutrices mariées, mes sœurs ? C. S.-R.

CENTRE D'INTÉRÊT : L'OISEAU

A propos de nichoirs et de tissage.

Cela peut paraître un anachronisme de continuer de parler de *nids* et de leur construction alors qu'on installe déjà les *nichoirs* en prévision des rigueurs de l'hiver. Notre intention était bien de consacrer un article à cet objet, qui se rattache encore plus que l'édification des nids aux travaux manuels. Nous avons été heureusement devancé par notre distingué collègue, M. Paul Delay, dans les numéros de la *Terre vaudoise* du 3 et du 24 octobre. Comme cette utile et intéressante publication est distribuée dans toutes les classes du premier degré (pour notre canton du moins), il serait fastidieux de reprendre ce sujet ici. Personne, d'ailleurs, ne pourrait le faire avec autant de cœur et de compétence que M. Delay lui-même. Donc, pour tout ce qui concerne cette question des nichoirs, nous renvoyons nos lecteurs à cette autorité, dont nous nous permettons de joindre ici l'adresse pour faciliter une entrée en relations qui ne saurait manquer de se produire à bref délai¹. Notre collègue pourra peut-être obtenir de l'administration de la *Terre vaudoise* un certain nombre de numéros, celui du 24 octobre tout spécialement, afin de les mettre à la disposition des maîtres qui ne reçoivent pas ce journal. C'est une source précieuse de suggestions et de renseignements qu'aucun éducateur ne doit négliger. Et si, par bonheur, la demande de numéros dépassait les stocks du journal, ce que je souhaite vivement, M. Delay n'aurait qu'une chose à faire : traiter le sujet ici-même, dans deux numéros au moins et sous la rubrique de notre « Centre d'intérêt : L'Oiseau. » Je serais enchanté de le lui passer, et mes lecteurs aussi, sans doute ; ils doivent commencer, comme moi, par en avoir... assez ! (parlons français !)

Seulement, ce serait une dérobade de notre part de lâcher ainsi la tâche agréable qui nous a été confiée par notre regretté rédacteur, d'attirer à nouveau l'attention sur les êtres les plus sympathiques et les plus captivants de notre globe. Les seuls bientôt qui pourront garder leur personnalité, leur gaieté et leur bel optimisme.

Laissant donc nos garçons s'atteler avec entrain et dextérité à la construction et à la pose des nichoirs, sous l'experte direction de M. Delay et de leurs

¹ M. P. Delay, instituteur, chemin de Rovéréaz 28, Lausanne.

maîtres, nous continuerons avec les fillettes à nous intéresser encore pendant quelques instants à la *construction des nids*.

Les tisserands. — Ils sont nombreux dans le monde des oiseaux, et ils peuvent nous fournir quelques bonnes suggestions pour entrelacer, tresser, tisser la paille, les fibres si résistantes de raphia, la ficelle, les gros cotonns perlés, afin d'en confectionner des coupes et des soucoupes à noisettes ou à « cacaouettes », des vide-poches, des cabas, des sachets, toutes sortes de jolis objets qui viendront garnir la table des surprises de Noël et du Nouvel-An.

Il y en a pour les apprentis les plus novices comme pour les artisans déjà entraînés par l'exercice.

Voici le cabas de la *fauvette rousserole*, façonné avec de longues lanières grossièrement entrelacées ; sorte de corbeille à ouvrage fichée sur trois pieds qui sont trois tiges de roseau. On a prétendu que ce berceau était aussi une nacelle, et qu'il pouvait flotter sur l'eau en cas d'inondation de la roselière; qu'il montait et descendait le long de son trépied au gré du niveau de l'élément liquide. Légende touchante comme celle de *l'alcyon*, un martin-pêcheur, qui confiait son nid aux flots de l'océan pour que couveuse et nichée fussent bercés au gré des vagues. C'était du moins ce qu'affirmaient les anciens auteurs grecs et latins. Durant ce temps, qui était celui du solstice d'hiver, Eole, le dieu des vents, et toute sa cour d'instrumentistes joufflus, s'abstenaient de balancer trop rudement la délicate nacelle et ses frêles occupants ! Période qui devenait ainsi beaucoup plus calme sur mer qu'au temps des classiques et tempétueux équinoxes, et que les nautoniers naviguant à la voile appelaient les *jours de l'alcyon* en l'honneur du berceau pacifiant !

Pour que le cabas de la fauvette des marais, ou le « moïse » du martin-pêcheur soient en état de flotter sans couler immédiatement au fond, il faudrait que leurs constructeurs les enduisent de bitume, selon la bonne recette de la maman du petit Hébreu, là-bas, sur les bords du Nil.

Voici un travail plus soigné, souvent suspendu également au-dessus de l'eau, comme un hamac, mais par une de ses extrémités seulement. C'est le nid du *cassique huppé*, une sorte d'étourneau de l'Amérique du Sud qui se plaît à visiter en grandes bandes les plantations fruitières voisines de ses forêts sillonnées de cours d'eau. Exactement comme nos étourneaux qui ont établi momentanément leur quartier général dans les roselières, en automne, et qui partent de là pour aller vendanger sur les coteaux du vignoble. Ce nid, soigneusement tressé d'herbes sèches, est une longue poche, ou bourse dont l'ouverture est disposée de manière à ne pas laisser pénétrer la pluie. Il atteint parfois deux mètres de longueur. Et comme les cassiques sont des oiseaux éminemment sociables, leurs nids se trouvent rassemblés en véritables villages aériens dont l'aspect est des plus drôles avec ces énormes poches balancées par les branches flexibles.

Un autre oiseau américain, le *carouge baltimore*, fait preuve de plus de goût dans le dessin de son cabas et dans le choix de ses matériaux. A celui-ci, le raphia ne suffit pas ; il lui faut du crin, ce qui n'est pas difficile à se procurer dans la société des troupeaux de la pampa. Entrelacé dans un bouquet de rameaux, ce nid ressemble un peu au bonnet à poil de nos vieux grenadiers.

Mais la palme dans la spécialité de la confection textile revient incontestablement aux petits oiseaux de la famille des *tisserins*, un nom qui veut tout

dire. Au moyen de fibres végétales ou de crins, ils tissent avec une habileté merveilleuse des tubes à poches de un à trois étages, qui sont bien la construction la plus curieuse qui se puisse imaginer. Nous en resterons là, en vous invitant à composer, vous aussi, des modèles nouveaux et tous plus gracieux les uns que les autres, avec vos travaux de tressage et de tissage, de tricot également. A qui la palme ?

P. H.

LES LIVRES

Conférences pédagogiques, Courgenay (Jura bernois). M. Mamie, inspecteur.

La Commission jurassienne des Cours de perfectionnement publie chaque année un résumé substantiel et fort bien présenté des cours donnés au corps enseignant. Les conférences de l'année dernière viennent de paraître en une élégante brochure de 48 pages, dont le sommaire est le suivant : 1. Quelques expériences de chimie, par le Dr E. Guéniat, prof. à l'Ecole normale de Porrentruy ; 2. La protection de la nature et l'école, par le Dr R. Baumgartner, prof. à l'Ecole normale de Delémont ; 3. L'enseignement des règles de la circulation routière, par l'ing. P. Borer, capitaine de police, à Berne.

Les « Conférences » éditées cette année constituent le sixième cahier. Les six cahiers peuvent être obtenus, au prix de 1 fr. 50 chacun, chez M. Mamie, insp., président de la commission, à Courgenay. On peut les acheter aussi séparément.

Cette collection forme une petite encyclopédie d'un haut intérêt et d'un caractère éminemment pratique. Nous le recommandons beaucoup au corps enseignant romand.

H. S.

L'organisation internationale du travail. Ce qu'elle est, ce qu'elle fait, publié par le *Bureau international du Travail, Genève*, 1 fr. 50. (Chèques I.4000.)

L'an dernier, le Comité pour l'Enseignement de la S. d. N., constitué par la Commission de Coopération intellectuelle, avait demandé qu'un livre fût écrit sur l'institution de Genève, pour servir de guide aux étudiants de l'enseignement supérieur et aux maîtres de l'enseignement secondaire et primaire. Cette source de documentation a paru (*La Société des Nations ; ses fins, ses moyens, son œuvre, Genève 1935*). Ce livre contient un chapitre sur l'Organisation internationale du travail, chapitre incomplet que vient précisément compléter le volume qu'on nous présente. Il s'adresse donc aussi à tout le public cultivé et curieux des institutions internationales créées en 1919, mais avant tout aux éducateurs de la jeunesse qui y trouveront ample matière à leçons intéressantes et utiles.

Les Petits fêtent les grands, 4^e cahier : 5 saynètes pour enfants de 13 à 16 ans, par Mme M. MATTER-ESTOPPEY. — Imprimerie Ganguin et Laubscher, Montreux. — Prix : 2 fr.

Le 4^e cahier de la collection *Les Petits fêtent les grands* vient de paraître. Il comprend cinq saynètes agréablement écrites où l'auteur traite avec malice de différents problèmes qui mettront, comme on dit, la puce à l'oreille de nos écoliers. Ces saynètes sont amusantes, justes et vives : les enfants auront grand plaisir à les apprendre et à les dire, les parents seront enchantés de les entendre. Voilà qui est tout trouvé pour les fêtes de fin d'année.

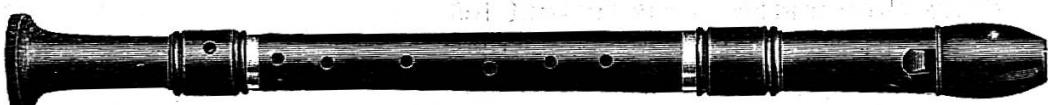
Ciné Photo

Pour vos prochaines séances de projections, commandez vos Clichés chez

SCHNELL le spécialiste

PLACE SAINT-FRANÇOIS, 6 au 1^{er} étage

LAUSANNE



Flûtes douces ou flûtes à bec

Soprano do depuis fr. 5.—. Soprano do modèle spécial pour écoles dit «Bach» fr. 9.—. Alto fa, depuis fr. 18.—. Fourre en toile depuis fr. 1.—. Etuis bois depuis fr. 1.75. Méthode Aeschimann depuis fr. 1.50. Beau choix de musique. Envois à l'examen. Remise importante par quantité. Seul dépositaire des meilleures marques : Bach ; Goldklang ; Merz.

FETISCH FRÈRES S. A. Caroline, 5, Lausanne

**Une bonne annonce, répétée suffisamment dans le journal approprié,
sera toujours productive.**

Pour toutes vos annonces, adressez-vous
à Publicitas S.A., 13 rue Pichard, Lausanne

Téléphone 27.366

Projections lumineuses

Appareils en tous genres. — Diapositifs sur verre et films ininflammables en bandes pour projection fixe 18 × 24 mm (format ciné normal) d'après tous documents. Prix très modérés.

Paul SAVIGNY constructeur, LUCENS (Vaud). Tél. 99.169

J. A.

Les cures par contrainte sont inefficaces

C'est un fait reconnu de tout temps que non seulement les produits alimentaires, mais surtout les médicaments, lorsqu'ils sont pris avec répugnance, demeurent inefficaces ou agissent même défavorablement. Et c'est surtout le cas chez les enfants. Citons, par exemple, l'huile de foie de morue, qui constitue certainement un excellent médicament, mais qui, dans la plupart des cas, est prise à contre-cœur. L'éducateur avisé donnera donc à l'enfant du

Jemalt Wander

préparation qui, non seulement égale l'huile de foie de morue, mais est prise comme une friandise par les enfants.

Le Jemalt est une poudre granuleuse composée d'extrait de malt Wander et de 30 % d'huile de foie de morue désodorisée. Bien des instituteurs ont été surpris de voir comme souvent, grâce à une cure de Jemalt, des enfants pâles et chétifs étaient devenus des écoliers à la mine fraîche et pleins d'entrain.

Echantillons et littérature par

D^r A. Wander S. A., Berne

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

VACAT.

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
 H. BAUMARD, GENTHOD
 H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
 J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
 VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

Mme L. CORNUZ, VEVEY
 Ad. LAGIER, GENÈVE
 Mme M.-J. LONG, GENÈVE
 J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
 H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE
 CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL · BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**DEMANDEZ LE CATALOGUE
1937**

OFFREZ

DES

L I V R E S

**POUR TOUS LES GOÛTS
POUR TOUTES LES BOURSES**

LIBRAIRIE PAYOT

**LAUSANNE GENÈVE NEUCHATEL
VEVEY MONTREUX BERNE BALE**